



MAIRIE DE  TOULOUSE  
www.toulouse.fr



## APPEL A PROJET INTER PARTENAIRES

**L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET LES TROIS BAILLEURS PRESENTS SUR LE QUARTIER BELLEFONTAINE LANCENT UN APPEL A PROJET POUR CREER UN LIEU D'ANIMATION ET DE CONVIVIALITE DANS LE LOCAL SIS PLACE NIKI DE SAINT PHALLE**

Les partenaires institutionnels (Conseil Départemental 31, Préfecture et la Ville de Toulouse), et les trois bailleurs sociaux (Habitat Toulouse, Patrimoine SA Languedocienne et SA des Chalets) travaillent en inter partenaires afin de lancer cet appel à projet.

Un local de 200m<sup>2</sup>, situé Place Niki de Saint Phalle, au cœur du quartier Bellefontaine, permettant d'envisager un projet d'envergure au bénéfice de l'ensemble des habitants de ce territoire, sera mis à disposition dans le cadre de cet appel à projet.

Ce projet a vocation à répondre aux grands enjeux de la Politique de la Ville : améliorer le cadre de vie des habitants, favoriser la cohésion sociale au sein du quartier ainsi que le développement économique et l'emploi. Il doit répondre à des objectifs globaux de convivialité et d'accueil, il a vocation à cibler l'ensemble des publics des habitants du quartier.

Le présent appel à projets est composé de deux axes d'intervention : un premier axe d'occupation du local en journée et un second axe d'occupation en soirée.

Calendrier :

- 5 décembre 2016 : lancement de l'appel à projet
- **Date limite de dépôt des dossiers : 31 janvier 2017**
- Deuxième quinzaine de février 2017 : ouverture des plis et pré sélection d'une dizaine de candidats
- 9 mars 2017 : pré sélection de 5 candidats
- 16 mars 2017 : audition des 5 candidats et sélection du candidat retenu
- mars 2017 : envoi des réponses aux candidats
- mars 2017 : signature de la convention de partenariat
- 2 mai 2017 : mise en œuvre du projet avec démarrage des activités diurne et en soirée

*Le cahier des charges et le dossier de candidature sont téléchargeables sur les liens ci-dessous*

HABITAT TOULOUSE :

<http://www.habitatoulouse.fr>

PATRIMOINE SA :

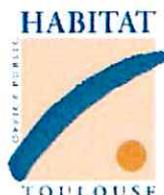
<http://www.sa-patrimoine.com/appels-doffres>

SA DES CHALETS :

<https://www.groupedeschalets.com> rubrique : nos actualités



**MAIRIE DE**  **TOULOUSE**  
www.toulouse.fr



## APPEL A CANDIDATURE

# **CREATION D'UN LIEU D'ANIMATION ET DE CONVIVIALITE DANS LE LOCAL SIS PLACE NIKI DE SAINT PHALLE**

## **PROJET INTERPARTENAIRES SUR LE QUARTIER BELLEFONTAINE QPV - TOULOUSE**

Le présent cahier des charges précise les modalités et les conditions de dépôt de candidature.

**Coordonnateur :**  
**SA DES CHALETS,**  
DIRECTION DE LA COORDINATION STRATEGIQUE – POLITIQUE DE LA VILLE  
29 Boulevard Gabriel Koenigs  
31027 TOULOUSE Cédex 3  
Tél: 05 82 52 92 25

*Date limite de réception des dossiers de candidature : 31 janvier 2017*

## **Contexte**

La SA des Chalets possède un local d'environ 200 m<sup>2</sup> situé place Niki de Saint PHALLE au cœur du quartier Bellefontaine (voir plan en annexe 1)

La situation de ce local au cœur du quartier de Bellefontaine et à proximité de la place Niki de Saint PHALLE, ainsi que sa superficie, permettent d'envisager un projet d'envergure au bénéfice de l'ensemble des habitants de ce territoire.

### **1. L'objectif général et le territoire d'intervention concerné**

---

Ce projet a vocation à répondre aux grands enjeux de la Politique de la Ville : améliorer le cadre de vie des habitants, favoriser la cohésion sociale au sein du quartier ainsi que le développement économique et l'emploi ; « accompagner les besoins de cohésion sociale, de citoyenneté et de laïcité » qui correspondent aux axes d'engagement, aux termes du Contrat de Ville.

La SA des Chalets, propriétaire du local, s'est donc rapprochée des acteurs institutionnels en vue de monter ce projet dans une dynamique et un portage partenarial. Ce cahier des charges élaboré par l'ensemble des partenaires est destiné à préciser leurs attentes pour la mise en œuvre de ce projet.

Ce projet doit répondre à des objectifs globaux de convivialité et d'accueil en portant des activités non concurrentielles à l'offre déjà existante sur le quartier.

### **2. Le public concerné**

---

Le projet a pour vocation à cibler l'ensemble des publics des habitants du quartier Bellefontaine.

Néanmoins les partenaires porteront une attention particulière aux projets constituant un levier pour la valorisation de la présence des femmes, ou l'égalité hommes/femmes.

### **3. Les deux axes du projet**

---

Le présent appel à projets est composé de deux axes d'intervention : un premier axe d'occupation du local en journée et un second axe d'occupation en soirée. Néanmoins, les activités diurnes et nocturnes, même si elles sont disjointes devront être coordonnées par une structure coordonnatrice référente.

### **3.1 Axe 1 : L'occupation diurne**

Le ou les projets retenus devront répondre aux éléments fondamentaux suivants :

- **Un projet inventif, expérimental, porteur des valeurs de laïcité et d'éducation populaire**

Le projet doit s'inscrire en complémentarité des actions déjà menées sur le quartier. A ce titre, il devra présenter une certaine forme d'innovation et venir compléter une offre de services et d'actions existants.

- **La valorisation du quartier : un projet de qualité, une ambition au bénéfice des habitants, une exemplarité**

La situation géographique du local offre une visibilité importante du projet au sein du quartier : les actions mises en œuvre doivent donc être de qualité et renvoyer une image positive et valorisante au bénéfice des habitants et de l'image globale du quartier. Elles pourront par ailleurs s'ouvrir sur les aménagements publics immédiats –Dalle Tintoret – Place Niki de Saint Phalle - square, de manière à animer ces espaces de qualité.

### **3.2 Axe 2 : L'occupation en soirée**

- **Un accueil en soirée**

#### Objectif :

L'ouverture en soirée doit pouvoir contribuer à la tranquillité dans les immeubles et le quartier en soirée, répondant aux besoins des habitants, en proposant un lieu dédié à la convivialité et veillant à la mise en œuvre de toute forme de mixité.

#### Jours et horaires d'ouverture :

Les nombres de jours d'ouverture en soirée devront être revus régulièrement en Comité de Pilotage, avec une notion de progressivité, ainsi, une ouverture minimale de 3 soirées par semaine initialement pourra ensuite, en fonction de la réussite du projet et de son bon fonctionnement, aller jusqu'à 5 soirées.

Il est proposé un démarrage sur trois soirées du vendredi au dimanche entre 20h et 00H.

#### Le candidat devra notamment préciser les éléments suivants :

- les activités proposées afin de rendre le local attractif

- les modalités de définition d'un règlement intérieur avec les utilisateurs
- le niveau d'encadrement du public : taux d'encadrement, qualification des intervenants, ...
- l'inscription du projet dans l'environnement institutionnel et associatif du quartier : partenariats mis en œuvre (clubs de prévention, autres structures associatives, ...)

Le porteur de projet devra respecter les valeurs républicaines. Une attention particulière sera, par ailleurs, apportée à la formation et à la qualification des intervenants.

## **4. Evaluation du projet**

---

- **Des indicateurs de résultats**

Le candidat devra préciser les éléments de suivi et d'évaluation de chacun des axes du projet :

- des indicateurs de suivi devront être produits : nombre de personnes reçues, adresse, âge, genre, descriptif des activités menées, participation, ...
- la mesure des résultats est également souhaitée :

Le porteur de projet devra préciser les outils utilisés pour évaluer le fonctionnement de chacun des axes du projet.

En fonction des résultats des indicateurs, l'action pourra être reconduite ou non.

## **5. La durée d'intervention**

---

Afin de permettre au porteur de projet retenu de pouvoir porter un projet d'envergure, le projet se déroulera sur l'année 2017.

En fonction d'une part des indicateurs de résultats et de l'évaluation de l'impact sur l'animation du quartier, d'autre part des financements envisageables relevant d'une expérimentation, l'action pourra être reconduite pour une durée de 1 an.

## **6. Le suivi du projet et le partenariat**

---

### **6.1 Le Comité Technique**

Afin d'apprécier la qualité de mise en œuvre du projet, le porteur de projet fera le point sur les indicateurs de suivi lors des réunions du Comité Technique.

L'instance du Comité Technique se réunira 3 fois par an.

## **6.2 Le Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage du projet est composé des partenaires signataires de l'appel à projet :

- le Conseil Départemental 31
- Habitat Toulouse
- Patrimoine SA Languedocienne
- La Préfecture de la Haute Garonne
- SA des CHALETS
- Ville de TOULOUSE

L'animation du Comité de Pilotage sera assurée par la SA des Chalets.

L'instance de pilotage aura pour mission de :

- Suivre et valider les bilans et perspectives du projet
- Suivre et valider les actions de communication et d'information du projet

Le Comité de pilotage se réunira 1 fois par an.

## **6.3 La communication**

Des actions d'information et de communication devront être menées sur le projet.

Les destinataires de ces actions seront à la fois :

- les acteurs locaux : institutionnels et associatifs
- les locataires des immeubles et leurs représentants (Amicales notamment)

## **7. Modalités de candidature**

---

### **7.1 Qui peut candidater ?**

Le projet s'inscrit dans une dynamique territoriale et les partenaires du projet porteront une attention particulière aux réponses multi partenariales.

Il sera ainsi possible qu'une structure implantée dans le quartier soit porteuse du projet en allant chercher des partenaires extérieurs permettant d'assurer une meilleure complémentarité. Dans la mesure où le candidat ne serait pas une association implantée dans le quartier : obligation lui est faite de répondre à l'appel à projet en coordination avec une association présente sur le quartier. Les partenaires s'engagent à mettre en relation tout candidat méconnaissant la structuration associative existante au quartier.

Un comité de sélection, comprenant au moins un représentant de chaque signataire de l'appel à projet, prendra acte des candidatures de toutes structures à but non lucratif qui présenteront une réponse.

Le comité de sélection sera constitué de représentant des partenaires signataires de l'appel à projet : le Conseil Départemental 31, Habitat Toulouse, Patrimoine SA

Languedocienne, La Préfecture de la Haute Garonne, la SA des CHALETS, la Ville de TOULOUSE

Dans le cas de projets multi partenariaux, les structures participants au projet déposeront un seul dossier et désigneront un coordonnateur de projet unique ainsi qu'un seul organisme gestionnaire des fonds. Il sera le référent, l'interlocuteur privilégié des partenaires dans le comité technique. Ce type de montage aura la préférence du Comité de sélection.

## **7.2 Comment candidater ?**

Le dossier de candidature à renseigner est en annexe 2 et téléchargeable sur les sites internet des partenaires.

Le dossier de candidature avec toutes les pièces dûment complétées est à renvoyer avant le

**31 janvier 2017 minuit**

(cachet de la poste faisant foi) selon les modalités suivantes :

- 6 exemplaires papiers comportant les documents originaux (dossier de candidature et pièces annexes) à l'adresse suivante :

SA DES CHALETS,  
DIRECTION DE LA COORDINATION STRATEGIQUE  
29 Boulevard Gabriel Koenigs  
31027 TOULOUSE Cédex 3

- Un exemplaire par courriel du dossier de candidature sans les pièces annexes, mentionnant « APPEL A PROJET LOCAL ASSOCIATIF BELLEFONTAINE » à l'adresse mail suivante :

[acourtiade@groupechalets.com](mailto:acourtiade@groupechalets.com)

## **8. Critères de sélection des candidats**

---

- Eligibilité du dossier : selon la complétude
- Caractère innovant/original du projet
- La qualité du projet en tant que porteur de valeurs de laïcité et d'éducation populaire.
- Caractère fédérateur du projet en occupation nocturne
- Qualité des réponses sur l'ensemble des axes (adéquation à la problématique)
- Qualité du travail partenarial présenté

## **9. Planning prévisionnel de sélection des candidats**

---

- Date limite de réception des dossiers : 31 janvier 2017
- 1<sup>er</sup> jury : ouverture des plis et pré sélection d'une dizaine de candidats : deuxième quinzaine de février 2017
- 2<sup>ème</sup> jury : le 9 mars 2017, pré sélection de 5 candidats
- 3<sup>ème</sup> jury : le 16 mars 2017, audition des 5 candidats et sélection du candidat retenu
- Envoi des réponses aux candidats mars 2017
- Signature de la convention de partenariat
- Mise en œuvre du projet avec le démarrage des activités (axe diurne et en soirée) au 2 mai 2017

## **10. Le financement du projet**

---

Le local sera gracieusement mis à disposition du prestataire par la SA des Chalets par le biais d'une convention bipartite.

La SA des Chalets effectuera des travaux de remise en état du local et pourra également prendre en charge des travaux d'aménagement nécessaires en fonction du projet retenu.

Concernant le financement du projet, les partenaires signataires de l'appel à projet ont mobilisé une enveloppe budgétaire de nature à soutenir le démarrage du projet. Cependant il reviendra au porteur de projet de solliciter les financements auprès des différentes institutions compétentes pour ce projet.

## **11. Engagements des parties**

---

Le projet retenu donnera lieu à l'établissement d'une convention qui comportera les engagements respectifs de chacune des parties.



MAIRIE DE  TOULOUSE  
www.toulouse.fr

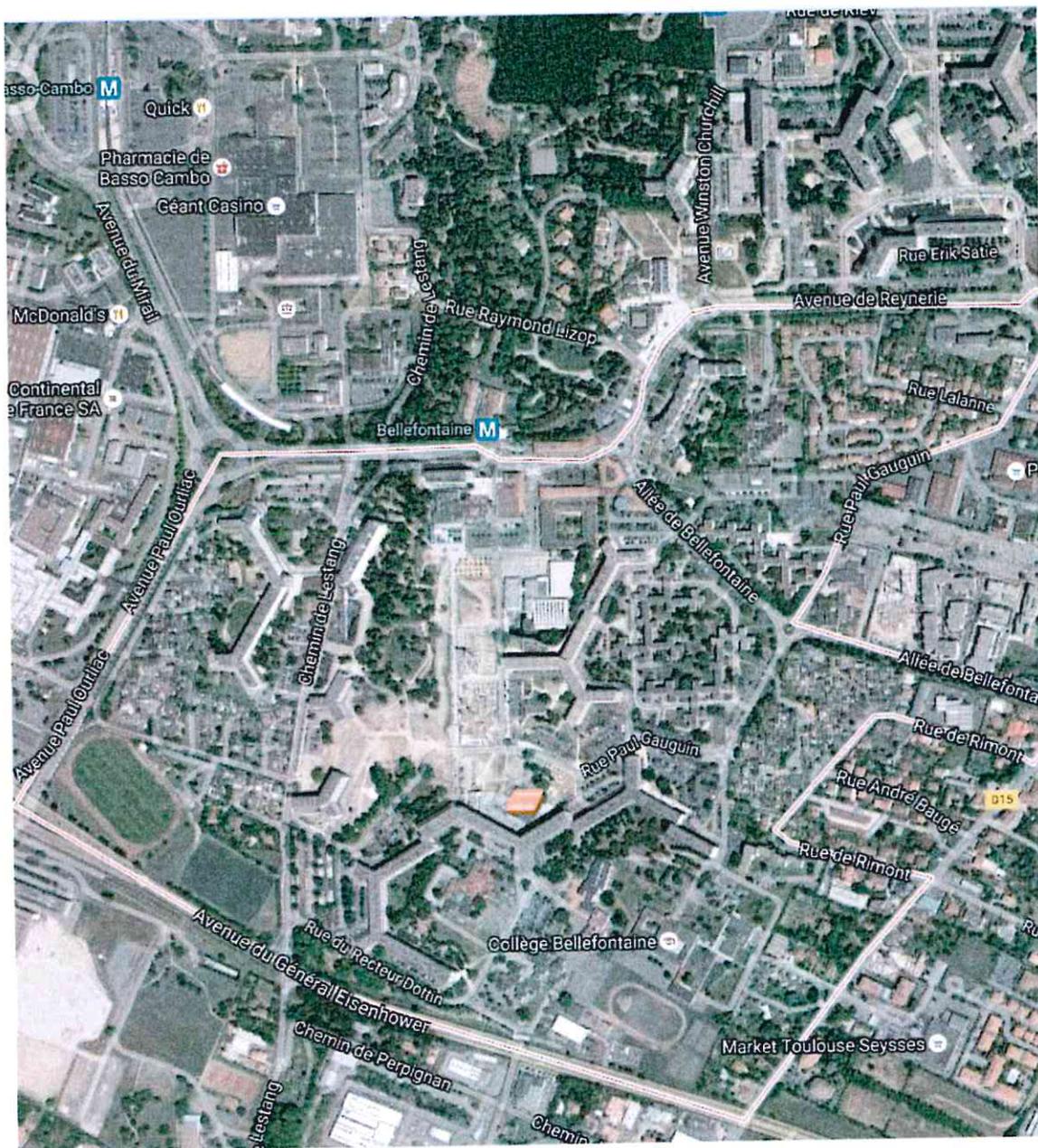


## **CREATION D'UN LIEU D'ANIMATION ET DE CONVIVIALITE DANS LE LOCAL SIS PLACE NIKI DE SAINT PHALLE**

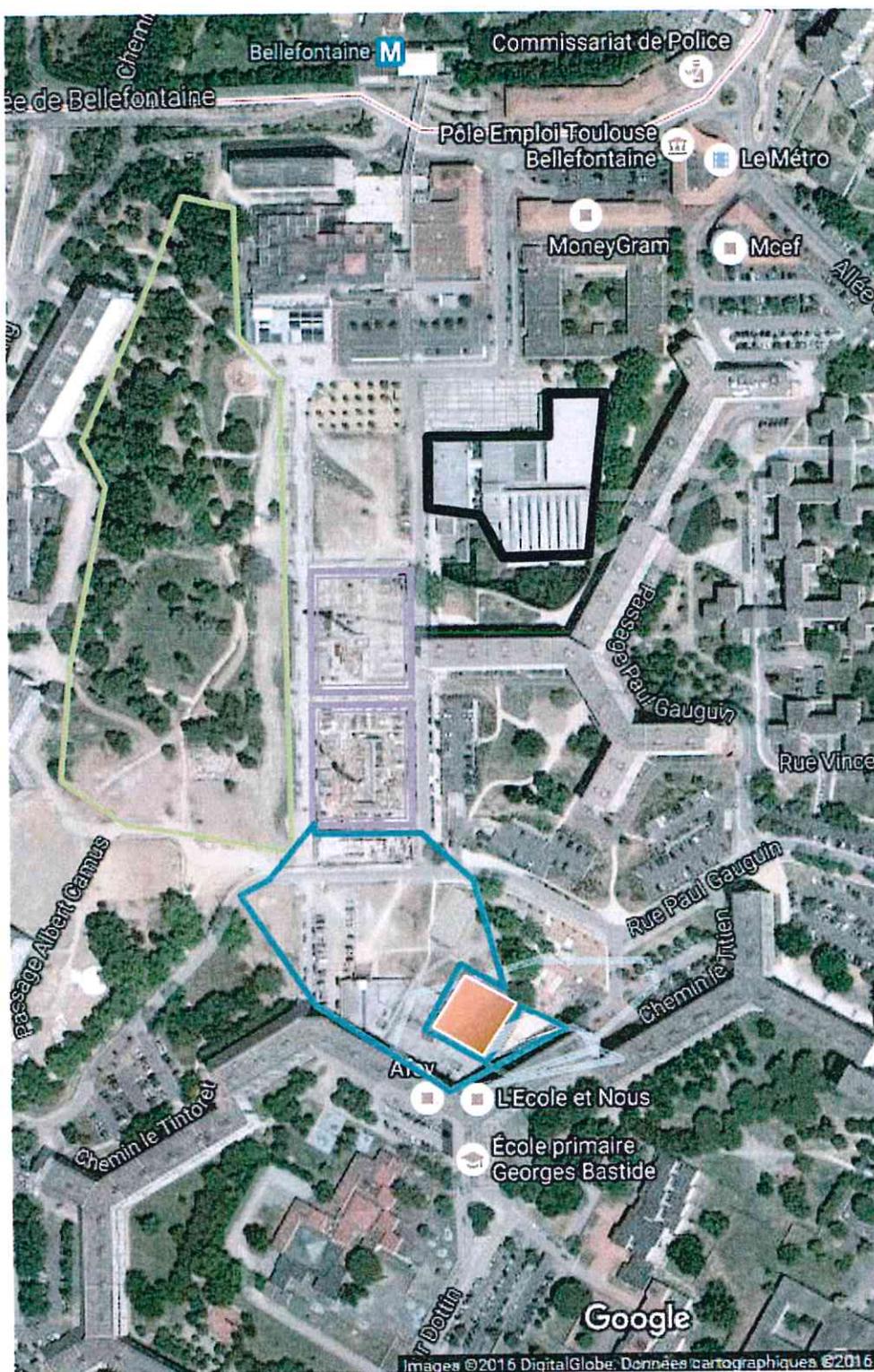
**PROJET INTERPARTENAIRES SUR LE QUARTIER BELLEFONTAINE  
QPV - TOULOUSE**

### **ANNEXE 1 : SITUATION ET PLAN DU LOCAL MIS A DISPOSITION**

# 1. PLANS DE SITUATION DU LOCAL



Le local est symbolisé par la zone orange.



*Le local est symbolisé par la zone orange.*

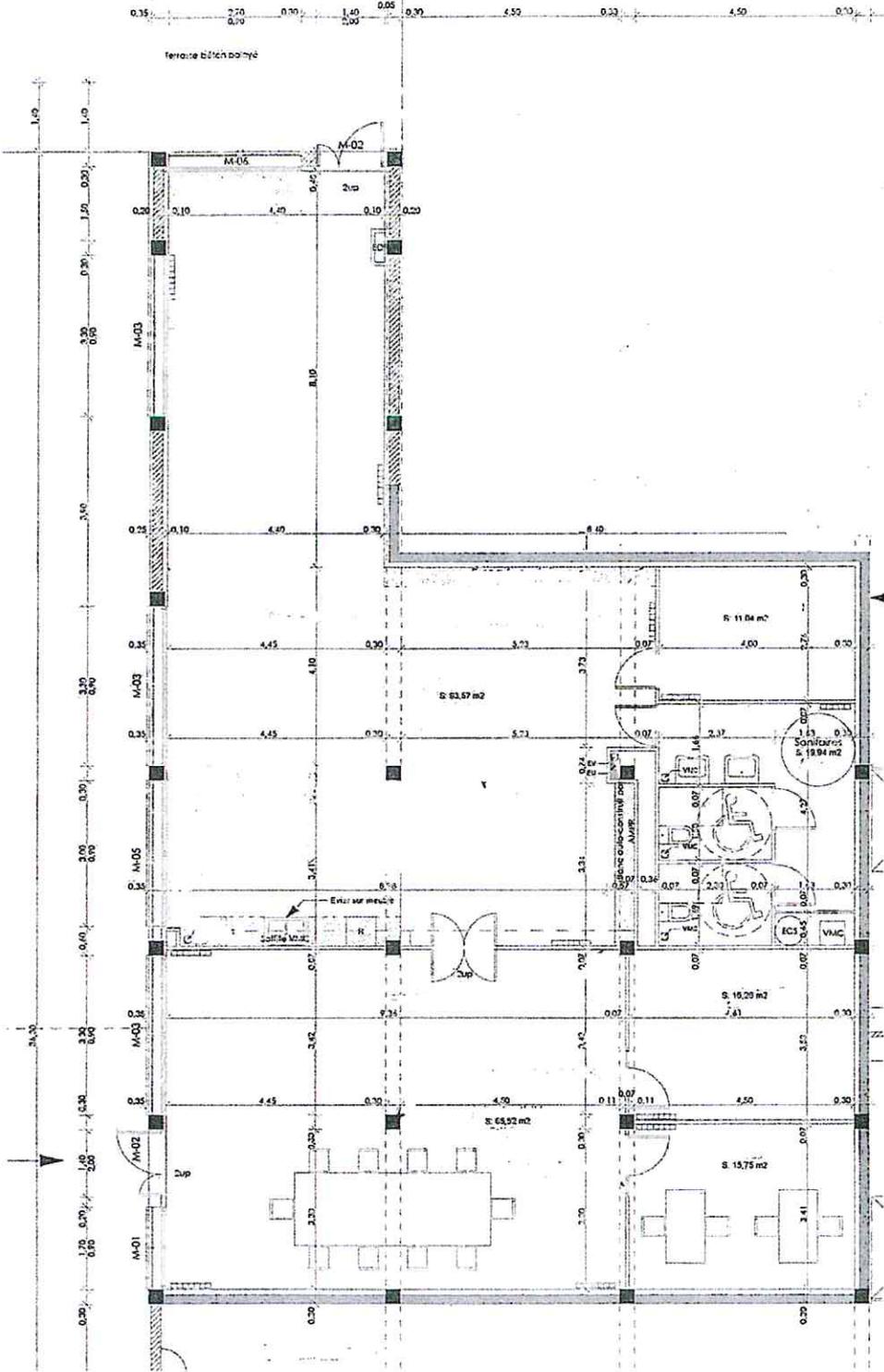
*Petit Bois : espace végétal aménagé*

*Résidences neuves livrées*

*Place Niki de Saint PHALLE livrée en décembre 2016*

**Centre culturel Alban MINVILLE**

## 2. Plan du local





MAIRIE DE  TOULOUSE  
www.toulouse.fr



## **CREATION D'UN LIEU D'ANIMATION ET DE CONVIVIALITE DANS LE LOCAL SIS PLACE NIKI DE SAINT PHALLE**

**PROJET INTERPARTENAIRES SUR LE QUARTIER BELLEFONTAINE  
QPV - TOULOUSE**

### **ANNEXE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE**

#### **Dossier**

Toutes les rubriques doivent être renseignées dans le dossier. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits (notamment en cas d'absence des états financiers).

#### **Liste des pièces à joindre en annexe avec le dossier de demande de subvention**

- Déclaration au J.O. ou extrait du KBIS
- Statuts
- Liste des membres du Conseil d'administration
- Rapport d'activité de la dernière année
- Compte de résultat et bilan de l'année précédente certifié par l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Relevé d'identité bancaire

#### **Envoi du dossier**

Dates limites de réception des dossiers de candidature :

**31 janvier 2017 à minuit**

Merci d'envoyer :

- par mail uniquement le dossier de candidature complété à l'adresse mail suivante : [acourtiade@groupedeschalets.com](mailto:acourtiade@groupedeschalets.com)
- par courrier, sous forme papier, en six exemplaires, le dossier de demande de candidature complété ET les pièces annexes à l'adresse postale suivante : SA des CHALETS, Direction de la Coordination Stratégique 29 boulevard Gabriel Koenigs 31 027 TOULOUSE cedex 3, en indiquant sur l'enveloppe de façon lisible en lettre majuscule : REPONSE APPEL A PROJET

#### **Procédure de sélection des projets**

Les dossiers seront instruits par le comité technique au cours de la période février 2017/mars 2017.

L'annonce des décisions sera exclusivement communiquée par voie postale courant mars 2017.

## Le candidat

### Nom du candidat (dénomination développée) :

Nom : ..... Date de création de la structure : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. / Fax / Courriel : .....  
Site Internet : .....  
Statut de l'organisme (association, coopérative, autres) : .....  
Nom du Président : .....  
Nom du Directeur ou responsable : .....  
Salariés (nombre) : ..... ETP\* : ..... dont contrats aidés : .....  
Bénévoles (nombre) : ..... ETP\* : .....  
Adhérents (nombre) : .....  
Total des produits de l'exercice N-1 (voir tableau page 7) : .....

\* équivalent temps plein

## Le projet

**Titre :**

.....

Nom du responsable : .....

Tél. / Fax / Courriel :

.....

Coût total du projet : .....



## Etats financiers, indicateurs et commentaires

### Compte de résultat

N° cpte	CHARGES / Dépenses	2014*	2015	N° cpte	PRODUITS / Recettes	2014	2015
60,61,62 .....	Achats, services extérieurs	.....	.....	70..... .....	Ventes produits et services	.....	.....
64.....	Charges de personnel	.....	.....	74.....	Subventions de fonctionnement acquises (à détailler) :	.....	.....
					- .....	.....	.....
					- .....	.....	.....
					- .....	.....	.....
					Sous-total subventions acquises	.....	.....
					Subventions de fonctionnement demandées (à détailler) :	.....	.....
					- .....	.....	.....
					- .....	.....	.....
					- .....	.....	.....
					Sous-total subventions demandées	.....	.....
					Total subventions	.....	.....
				75	Cotisations, dons	.....	.....
63, 65..... .....	Autres charges de gestion courante, Impôts et taxes	.....	.....	75..... ..... .....	Produits divers.....	.....	.....
66.....	Charges financières	.....	.....	76.....	Produits financiers	.....	.....
67..... .....	Charges exceptionnelles	.....	.....	77..... .....	Produits exceptionnels	.....	.....
68..... ..... .....	Dotations aux amortissements et aux provisions et/ou fonds dédiés	.....	.....	..... ..... .....	Reprise sur amortissements et provisions et/ou fonds dédiés	.....	.....
	Total charges	.....	.....	.....	Total produits	.....	.....
	Résultat (excédent)	.....	.....	.....	Résultat (déficit)	.....	.....
	TOTAL	.....	.....	.....	TOTAL	.....	.....

### Appréciation des contributions en nature :

Précisez, le cas échéant, les différents postes, et si possible, leur chiffrage en valeur monétaire pour l'année n-1 et/ou l'année n.

- |  |
|--|
| 1. Bénévolat (nombre d'heures sur l'année) : .....                     |
| 2. Dons en nature (locaux, équipement, marchandises, services) : ..... |

## Bilan au 31/12/2015

N°cpte	ACTIF	31/12/2015	N° cpte	PASSIF	31/12/2015
20..... .....	Immobilisation incorporelles	..... .....	10..... .....	Capitaux propres	..... .....
21..... ..... .....	Immobilisations corporelles nettes des amortissements	..... ..... .....	11 ou 12..... .....	Résultat (+ ou -)	..... ..... .....
26,27... .....	Immobilisations financières	..... .....	13..... .....	Subventions d'investissement	..... .....
			15..... .....	Provisions pour risques et charges	..... .....
			16..... .....	Dettes moyen et long terme	..... .....
			19.....	Fonds dédiés	.....
	Total actif immobilisé	..... .....		Total ressources permanentes	..... .....
3.....	Stocks en cours	..... .....			
41,42,44, 45,46,47	Créances d'exploitation	..... .....	41,42,44, 45,46,47	Dettes d'exploitation et hors exploitation	..... .....
48..... .....	Charges constatées d'avance	..... .....	48..... .....	Produits constatés d'avance	..... .....
50,51,53 58	Disponibilités	..... .....	5..... .....	Dettes financières court terme	..... .....
	TOTAL ACTIF	..... .....		TOTAL PASSIF	..... .....



**ACTION 3 :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**ACTION .... :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

....

## **2. Quels sont les moyens mis en œuvre pour la réalisation du projet diurne ?**

### **2.1 Moyens humains : quelles sont les compétences humaines mises en œuvre dans le projet et comment sont-elles organisées ?**

Quelles sont les personnes déjà impliquées ou sollicitées en interne ? Indiquez leur statut (salarié, vacataire, bénévole) et leurs compétences. Quels sont les besoins de formation ? Quels sont les besoins de recrutement ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....













